

Date de convocation : 07/05/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le treize mai deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE) (4).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Thierry SABOT (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande de subvention amendes de police : sécurisation des piétons.

DCM 20250513-4

Monsieur Le Maire explique qu'afin de renforcer la sécurité des piétons et de sensibiliser les conducteurs, la Commune de Dunières envisage d'installer de la signalisation (figurines, totems...) et des barrières pour signaler la présence de piétons et d'établissements scolaires à proximité.

Il précise que ces installations peuvent être éligibles aux amendes de police et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
2 silhouettes carrefour de Rochefoy (RD 61)	2 880.00 €	Amendes de Police	2 815.50 €	30%
1 figurine rue du 11 novembre (RD 23)	1 407.00 €	Autofinancement	6 569.50 €	70%
Barrières rue du 11 novembre (RD 23)	3 420.00 €			
1 totem rue du stade (RD 44)	1 678.00 €			
TOTAL	9 385.00 €	TOTAL	9 385.00 €	100%

AR Prefecture

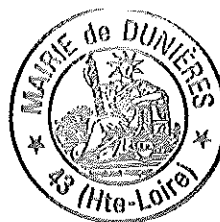
043-214300873-20250513-DCM20250513_4-DE
Reçu le 28/05/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet et le plan de financement présentés ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513_4-DE
Reçu le 28/05/2025